

EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2024

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

<u>DELIBERATION N°2024-092</u>: CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 10 avril 2024 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

<u>DELIBERATION N°2024-093</u>: ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mars 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2024.

DELIBERATION N°2024-094: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET GENERAL- APPROUVEE

Le conseil Communautaire vote le budget primitif 2024 du budget principal tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2024-095: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

Fixe les taux 2024 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

CONTRIBUTIONS BASES 2024		TAUX 2024 %
Taxe s/Foncier Bâti	26 884 000 €	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	1 880 000 €	8.13 %
Taxe d'habitation additionnelle	7 359 000 €	12.33 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 897 000 €	31.53 %

Fixe le taux 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui s'élève à 3 148 218 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.
Les taux proposés pour 2024 sont les taux par commune issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire :

Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
ALLEUZE	169 949,00 €	12,01%	20 411 €
ANDELAT	682 938,00 €	12,88%	87 962 €
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	334 524,00 €	12,01%	40 176 €
ANTERRIEUX	100 606,00 €	12,26%	12 334 €
BREZONS	155 533,00 €	12,44%	19 348 €
CEZENS	201 544,00 €	12,44%	25 072 €
CHALIERS	155 607,00 €	13,05%	20 307 €

Commune	Bases prévisionnelles en €		PRODUIT ATTENDU
CHAUDES AIGUES	1 149 010,00 €	12,26%	140 869 €
CLAVIERES	178 985,00 €	13,05%	23 358 €
COLTINES	308 385,00 €	12,88%	39 720 €
COREN	384 678,00 €	12,01%	46 200 €
CUSSAC	103 888,00 €	12,01%	12 477 €
DEUX VERGES	28 795,00 €	12,26%	3 530 €
ESPINASSE	82 044,00 €	12,26%	10 059 €
FRIDEFONT	114 927,00 €	12,26%	14 090 €
GOURDIEGES	53 442,00 €	12,44%	6 648 €
JABRUN	130 738,00 €	12,26%	16 028 €
LACAPELLE-BARRES	80 993,00 €	12,44%	10 076 €
LASTIC	99 531,00 €	12,01%	11 954 €
LIEUTADES	225 085,00 €	12,44%	28 001 €
LORCIERES	172 710,00 €	13,05%	22 539 €
VAL D'ARCOMIE	837 808,00 €	13,05%	109 334 €
MALBO	111 536,00 €	12,44%	13 875 €
MAURINES	93 951,00 €	12,26%	11 518 €
MENTIERES	86 522,00 €	12,01%	10 391 €
MONTCHAMP	88 614,00 €	12,01%	10 643 €
NARNHAC	82 496,00 €	12,44%	10 262 €
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	1 727 645,00 €	12,44%	214 919 €
PAULHAC	394 685,00 €	12,01%	47 402 €
PAULHENC	259 321,00 €	12,44%	32 260 €
PIERREFORT	1 063 192,00 €	12,44%	132 261 €
REZENTIERES	85 219,00 €	12,88%	10 976 €
ROFFIAC	653 449,00 €	12,01%	78 479 €
RUYNES-EN-MARGERIDE	668 138,00 €	13,05%	87 192 €
SAINT-FLOUR	9 276 312,00 €	12,01%	1 114 085 €
SAINT-GEORGES	1 222 906,00 €	12,01%	146 871 €
SAINTE-MARIE	132 116,00 €	12,44%	16 435 €
SAINT-MARTIAL	58 028,00 €	12,26%	7 114 €
ST-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	181 849,00 €	12,44%	22 622 €
ST-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	132 001,00 €	12,26%	16 183 €
SAINT-URCIZE	474 132,00 €	12,26%	58 129 €
SOULAGES	68 222,00 €	13,05%	8 903 €
TALIZAT	463 618,00 €	12,88%	59 714 €
TANAVELLE	151 148,00 €	12,01%	18 153 €
LES TERNES	433 058,00 €	12,01%	52 010 €
TIVIERS	107 070,00 €	12,01%	12 859 €
LA TRINITAT	67 233,00 €	12,26%	8 243 €
USSEL	348 357,00 €	12,88%	44 868 €
VABRES	170 600,00 €	13,05%	22 263 €
VALUEJOLS	513 307,00 €	12,88%	66 114 €
VEDRINES-SAINT-LOUP	151 008,00 €	13,05%	19 707 €
VIEILLESPESSE	208 832,00 €	12,01%	25 081 €
VILLEDIEU	401 276,00 €	12,01%	48 193 €
	25 627 561,00 €		3 148 218,00 €

<u>DELIBERATION N°2024-096</u>: ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2024 SERVICE COMMUN ADS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ♣ Décide de fixer le montant 2024 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2023 et le budget prévisionnel 2024 ;
- ♣ Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2024, tel que précisé en annexe 4 ;
- Dit que ce montant pourrait évoluer en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences entre les communes membres et Saint-Flour Communauté.

<u>DELIBERATION N°2024-097</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET A RUYNES EN MARGERIDE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ZA DE BELVEZET, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-098</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 Z.I. DU ROZIER COREN, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-099</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE Z.A. LUC D'USSEL - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 Z.A. LUC D'USSEL, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-100</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-101</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ZA NEUVEGLISE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ZA NEUVEGLISE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ZA DU ROUCHAR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-103</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ZA AUBRAC - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ZA AUBRAC, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-104</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-105</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT- APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-106</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-107</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ATELIER RELAIS UNIPLANEZE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-108</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 ATELIER RELAIS VULCACUIR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-109</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-110</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CABINET MEDICAL DE VALUEJOLS - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 CABINET MEDICAL DE VALUEJOLS, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-111</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 MAISONS TERRITORIALES DE SANTE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-112</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PÔLE SPORTIF DU COLOMBIER - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 PÔLE SPORTIF DU COLOMBIER, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-113</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 DOMAINE NORDIQUE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-114</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PÔLE PATRIMOINE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 PÔLE PATRIMOINE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-115</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-116</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-117</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 FORAGES DE COLTINES, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-119</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - REGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 REGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-120</u>: BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRNCAIS ITINERANTS - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2024 AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-121</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT JARDIN DE SAINT-MARTIN - CREATION - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/Crédits de paiement Restauration du Jardin de Saint-Martin Budget annexe Pôle patrimoine – Opération 16								
Exercice 2024 2025 2026 2027 TOTAL AP/CP TTC								
Montant des crédits de dépenses par année	70 000 €	510 000 €	460 000 €	460 000 €	1 500 000 €			
Recettes prévisionnelles par année	21 000 €	179 000 €			1 500 000 €			
Autofinancement et FCTVA	49 000 €	331 000 €	460 000 €	460 000 €				

⁴ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

$\frac{\text{DELIBERATION N}^{\circ}2024\text{-}122}{\text{BATIMENT D'ACCUEIL DOMAINE DE SAINT-URCIZE - CREATION - APPROUVEE}}: \text{ AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - BATIMENT D'ACCUEIL DOMAINE DE SAINT-URCIZE - CREATION - APPROUVEE}$

Le Conseil Communautaire,

Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/Crédits de paiement Bâtiment d'accueil Domaine de Saint-Urcize - Budget annexe Domaine nordique - Opération 103

Exercice 2024 2025 2026 TOTAL AP/CP TTC

Exercice	2024	2025	2026	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses par année	40 000 €	300 000 €	620 000 €	960 000 €
Autofinancement et FCTVA	40 000 €	300 000 €	620 000 €	960 000 €

[♣] Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

<u>DELIBERATION N°2024-123</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - PHOTOVOLTAIQUE POLE SPORTIF DU COLOMBIER - CREATION - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/Crédits de paiement Photovoltaïque - Budget annexe Pôle sportif du Colombier - Opération 105

Exercice	2024	2025	2026	TOTAL AP/CP TTC	
Montant des crédits de dépenses par année	50 000 €	305 000 €	34 400 €	389 400 €	
Recettes prévisionnelles par année	12 000 €	76 250 €	9 100 €		
Autofinancement et FCTVA	38 000 €	228 750 €	25 300 €	389 400 €	

[♣] Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire,

Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

◆ Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

definis ci-dessous :								
Autorisation de programme/Crédits de paiement Tennis								
Budget annexe Pôle sportif du Colombier - Opération 104								
Budget annexe Aménagem	ents et restaura	tions d'ouvrag	es pour compt	e de tiers - Opér	ation 458-2			
Exercice Réalisé 2024 2025 2026 TOTAL AP/CP								
Montant des crédits de dépenses par année	253 262,80 €	450 000 €	2 500 000 €	573 260,22 €	3 776 523,02 €			
Recettes 265 000 € 450 000 € 58 061 € 3 776 523,0 3 776 523,0								
Autofinancement et FCTVA	253 262,80 €	185 000 €	2 050 000 €	515 199,22 €	pound to visioner pupiller lated. • distribute the			

- 4 Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-125</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - DECHETTERIE DE CHAUDES-AIGUES - CREATION - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/C Budget annexe collecte des O				gues			
Exercice 2023 2024 2025 TOTAL AP/CP TTC							
Montant des crédits de dépenses par année	18 030 €	416 300 €	- 338 350 €	772 680 €			
Recettes prévisionnelles par année		56 700 €	132 531 €	189 231 €			
Autofinancement et FCTVA	18 030 €	359 600 €	205 819 €	583 449 €			

- 4 Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- 4 Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-126</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX DE L'ACCUEIL DU BATIMENT DU CONSERVATOIRE - CREATION - APPROUVEE Le Conseil Communautaire,

Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/ Budget annexe Pôles enseign			
Exercice	2024	2025	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses par année	82 160 €	113 840 €	196 000 €
Autofinancement et FCTVA	82 160 €	113 840 €	196 000 €

- ♣ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-127</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES - CREATION - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme/Crédits général – Opération 71	de paiement	Office de	tourisme	de Chaudes-Aigues - Budget
Exercice	2024		2025	TOTAL AP/CP TTC

Montant des crédits de dépenses par année	213 486 €	638 514 €	852 000 €
Recettes prévisionnelles par année	137 575 €	285 550 €	852 000 €
Autofinancement et FCTVA	75 911 €	352 964 €	002 000 0

- Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-128</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE CENTRE AQUALUDIQUE - AJUSTEMENT-APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Décide d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programr aqualudique - Budget anne					rgétique Centre
Exercice	Réalisé 2023	2024	2025	2026	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses par année	7 740 €	110 000 €	241 320 €	239 640 €	598 700 €
Recettes prévisionnelles par année	83 718,60 €		86 250 €	11 743,40 €	598 700 €
Autofinancement et FCTVA		34 021,40 €	159 710 €	223 256,60 €	1

- ♣ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-129</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - LOCAUX OFFICE DE TOURISME DE SAINT-FLOUR - AJUSTEMENT - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Décide d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme / crédits de paiement - opération d'équipement n°109 – Locaux office de tourisme Saint-Flour TTC						
Exercice	2022	2023	2024	2025	TOTAL TTC	
Montant total des crédits de dépenses par année	11 364 €	26 037 €	475 395 €	182 204 €	695 000 €	
Recettes prévisionnelles / par années		1 580 €	248 303 €	103 117 €	353 000 €	
Autofinancement et FCTVA	11 364 €	24 457 €	273 000 €	33 179 €	342 000 €	

- ♣ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

<u>DELIBERATION N°2024-130</u>: AGRICULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE POUVOIRS ADJUDICATEURS DITE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- 4 Donne un avis favorable à la démarche de concertation engagée auprès de la Chambre d'Agriculture du Cantal au titre d'une convention ;
- ♣ Approuve la convention entre pouvoirs adjudicateurs avec la Chambre d'Agriculture du Cantal dite convention cadre telle qu'annexée à la délibération et autorise Madame le Président à la signer ;
- ♣ Autorise Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

 <u>DELIBERATION N°2024-131</u>: RESERVES FONCIERES APPROBATION DE LA PROMESSE

 <u>D'ACHAT AVEC LA SAFER AURA APPROUVEE</u>

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées section BM n°4, BM n°5, BM n°15 et AK n°50 sur la commune de Saint-Flour aux conditions proposées par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes;
- Approuve la promesse d'achat desdites parcelles telle qu'annexée à la délibération à intervenir avec la SAFER et autorise Madame le Président à la signer ;
- ♣ Décide de confier la gestion locative de ces parcelles à la SAFER AURA et autorise Madame le Président à signer les conventions de mise à disposition afférentes ;
- Décide de désigner l'étude BESSE SABATIER, notaire, pour la conclusion de cette acquisition;
- 👃 Autorise Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

<u>DELIBERATION N°2024-132</u>: HABITAT - ADOPTION DES CONVENTIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT : OPAH ET OPAH-RU - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve les projets de conventions OPAH et OPAH-RU, tel qu'annexés à la délibération et autorise Madame le Président à signer lesdites conventions ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2024-133</u>: CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE FIXANT LES OBJECTIFS DE PRESTATIONS AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (OMJS) DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE LA CONVENTION ET DE L'ANNEXE FINANCIERE N°1 POUR L'ANNEE 2024 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Adopte le projet de convention cadre pluriannuelle (2024-2026) fixant les objectifs de prestations à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour ;
- Adopte le projet d'annexe financière n°1 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS pour l'année 2024;
- Autorise Madame le Président à signer ladite convention et l'annexe financière n°1 s'y tenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire;
- Décide d'attribuer une participation annuelle, pour 2024, d'un montant maximal de 83 500 euros à l'OMJS de Saint-Flour.

<u>DELIBERATION N°2024-134</u>: ALSH ET MICRO-CRECHES - ADOPTION DES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS 2023-2026 ET DES ANNEXES FINANCIERES 2024 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement de l'ensemble des gestionnaires pour l'année 2024, tels que présentés dans la délibération;
- Approuve les projets d'annexes financières n°2 pour l'année 2024 aux conventions de gestion et d'objectifs 2023-2026 de l'ensemble des gestionnaires, tenant compte des déficits et des bénéfices, comme suit :

Gestionnaires	Participation 2024	Prise en compte déficit 2023	Restitution partielle bénéfices 2023	
OMJS	91 793,00 €	18 012,20 €		
ADMR Chaudes-Aigues		4 655,34 €		
P'tits Filous	4 650,00 €		2 809,70 €	
Familles Rurales Pierrefort	4 913,00 €		926,31 €	
ADMR St Flour	37 852,17 €	29 420,75 €		
Fédération Familles Rurales 15	22 000,00 €			
	161 208,17 €	52 088,29 €	3 736,01 €	

- Autorise Madame le Président à signer lesdites annexes financières ;
- Approuve les projets d'avenants n°1 aux conventions de gestion et d'objectifs 2023-2026 de l'ensemble des gestionnaires, modifiant le calendrier de versement de la subvention avec un versement du solde au 15 octobre de l'année N;
- ♣ Autorise Madame le Président à signer lesdits avenants.

<u>DELIBERATION N°2024-135</u>: DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES » - RENOUVELLEMENT 2024-2025 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Approuve la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2024 à juin 2025 ;
- 💶 Approuve le contenu et la valeur du chéquier tels que présentés dans la délibération ;
- Décide d'apporter une participation financière d'un montant estimé à 9 000 € à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (O.M.J.S.) de Saint-Flour, gestionnaire de ce dispositif pour le compte de Saint-Flour Communauté;
- Autorise Madame le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette prestation.

<u>DELIBERATION N°2024-136</u>: AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION DES MOBILITES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant à la convention de délégation de compétence avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer tous documents afférents à cet avenant.

<u>DELIBERATION N°2024-137</u>: TRANSPORT SCOLAIRE - GRATUITE POUR LES ELEVES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SCOLARISES EN PRIMAIRE - RENOUVELLEMENT 2024-2025 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Approuve le versement d'une aide à toutes les familles bénéficiaires du transport scolaire correspondant au remboursement total du coût du transport scolaire, pour l'année 2024/2025, pour chaque élève du territoire intercommunal, scolarisé en primaire (maternelle et élémentaire), d'un montant de :
- 120 € pour l'année scolaire ;
- 60 € pour toute inscription à compter du 1er février 2025 d'un élève répondant aux critères précédents ;

Ce versement sera effectué par virement bancaire, les familles devant fournir un RIB à l'inscription de leurs enfants, et sur la base des états de paiement qui seront transmis par l'antenne régionale du Cantal;

4 Autorise Madame le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2024-138</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VILLAGE AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD N°1 AVEC LA SAS ETIMINI - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Approuve le principe d'accueillir la SAS ETIMINI dans le village agroalimentaire de Camiols pour la création d'un atelier de fabrication de pâtes régionales ;
- ♣ Approuve le protocole d'accord n°1 à intervenir avec la SAS ETIMINI tel qu'annexé à la délibération ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer ledit protocole d'accord et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

<u>DELIBERATION N°2024-139</u>: DECHETTERIE - MISE A JOUR DE LA TARIFICATION POUR LES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB) - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve la grille de tarification annexée à la délibération pour la collecte des déchets en déchetterie communautaire à compter du 15 mai 2024, date de l'entrée en vigueur du nouveau contrat.

<u>DELIBERATION N°2024-140</u> : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE AQUALUDIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Décide d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du centre aqualudique à l'entreprise ETANDEX, basée à Saint-Sauveur (31 000) pour un montant de 269 271, 54 € H.T.;
- ♣ Autorise Madame le Président à signer toute modification (sous-traitance, avenant en plus et moins et value, marché complémentaire) au contrat par voie de décision sous réserve d'inscription budgétaire des crédits nécessaires affectés à l'opération ;
- 🛂 Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de travaux susvisé.

<u>DELIBERATION N°2024-141</u>: ECOMUSEE DE MARGERIDE - COMMERCIALISATION DE NOUVEAUX PRODUITS TOURISTIQUES EN BOUTIQUES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide de commercialiser de nouveaux produits touristiques au sein des boutiques de l'Ecomusée de Margeride tels que précisés dans la délibération et décide de mettre à jour la grille tarifaire en conséquence, à compter du 1^{er} mai 2024.

<u>DELIBERATION N°2024-142</u>: PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN VERSANT DU BÈS - MISE EN ŒUVRE DE LA CINQUIÈME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PPG du bassin versant du Bès, sur le territoire de Saint-Flour Communauté à conclure avec le SMAG PNR Aubrac et autorise Madame le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-143</u>: PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE EN RIVE GAUCHE À L'AVAL DE GRANDVAL (BATRIG) - MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX 2024 - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval de Grandval, sur le territoire de Saint-Flour Communauté à conclure avec le SMAG PNR Aubrac et autorise Madame le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-144</u>: DEBAT SUR LA COHERENCE DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE de SAINT-FLOUR COMMUNAUTE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide de reporter le débat sur la cohérence des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables identifiées, avec le projet du territoire de Saint-Flour Communauté.

<u>DELIBERATION N°2024-145</u>: ADHESION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts;
- Autorise Madame le Président à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions générales annexées à la délibération ;
 - Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services ;
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition ;
- Autorise Madame le Président à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la délibération;
- Désigne Madame le Président, comme Déléguée de la Collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI;
- Décide de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services.

<u>DELIBERATION N°2024-146</u>: RESSOURCES HUMAINES - PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES ABONNEMENTS DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ♣ Prend acte de la nécessaire prise en charge partielle du prix des abonnements « déplacements domicile travail » souscrits par les agents de Saint-Flour Communauté s'inscrivant dans cette démarche personnelle de mobilité ;
- ♣ Décide de fixer à 75 % le taux de prise en charge employeur des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos, à compter du 1er septembre 2023 ;
- ♣ Décide, en cas d'évolution future de la réglementation en la matière, d'adapter en conséquence le taux de prise en charge employeur au taux maximum (à la hausse ou à la baisse), compte tenu du caractère obligatoire de cette mesure ;
- Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ces remboursements sur présentation de justificatifs adaptés.

<u>DELIBERATION N°2024-147</u>: CADRE DE VIE - ENGAGEMENT DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ DANS LE PROGRAMME « RENATURATION, LE PAYSAGE AU SERVICE DES TERRITOIRES DU CANTAL » PORTÉ PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU CANTAL (CAUE) – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve l'avenant à la convention d'accompagnement N°02/2024 du 16 février 2024, conclu entre le CAUE du Cantal et Saint-Flour Communauté;
- Approuve la convention relative au cofinancement du projet « Renaturation, le paysage au service des territoires du Cantal » qui sera déposé par le CAUE du Cantal au programme LEADER;
- Autorise Madame le Président à signer lesdits avenant et convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

<u>DELIBERATION N°2024-148</u>: AIDES ECONOMIQUES - APPROBATION DE LA CONVENTION MODIFIEE N°1 RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention modifiée n°1 relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, telle qu'annexée à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

<u>DELIBERATION N°2024-149</u>: INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 10 avril 2024

Affichée le 17 avril 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAN